## ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTROLE BUDGETAIRE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Président

PARIS, le 20 avril 2020

n° 494

Monsieur le ministre,

Vous m'avez fait parvenir lundi 20 avril 2020 un rapport de suivi des mesures de soutien aux entreprises dans le cadre de l'épidémie Covid-19.

Ce document apporte des éléments d'information importants pour permettre à la commission des finances de l'Assemblée nationale d'assurer son rôle de contrôle et d'évaluation des mesures législatives qu'elle a examinées et qui ont été adoptées dans la première loi de finances rectificative pour 2020.

Toutefois, je tiens à relever que la demande que j'avais formulée dans un courrier du 6 avril 2020 comportait un certain nombre d'éléments que le rapport de suivi transmis ne contient pas.

Il en va en particulier ainsi en ce qui concerne le tableau de bord que nous demandions au titre du fonds de solidarité en faveur des petites entreprises, afin qu'il soit établi sur une base hebdomadaire et qu'il renseigne les demandes refusées et non seulement les demandes acceptées. Les mêmes points font également défaut en ce qui concerne le tableau de bord relatif aux prêts garantis par l'État.

De façon plus générale, la question d'un suivi qui soit le plus contemporain possible est majeure dans une crise qui se caractérise à la fois par son ampleur et par sa soudaineté. Disposer de données actualisées chaque semaine, et dans la mesure du possible décomposées à un échelon géographique suffisamment fin, tel que celui du département, est un enjeu fondamental pour la commission des finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Éric WOERTH

Monsieur Bruno Le Maire Ministre de l'économie et des finances 139, rue de Bercy 75572 Paris cedex 12